



## ATTESTATION PROFESSIONNELLE Délivrance d'autotests en officine pharmaceutique

Je soussigné(e) : **NOEL Nathalie**,  
Inspecteur (trice) de l'Éducation Nationale de la circonscription de Toul.

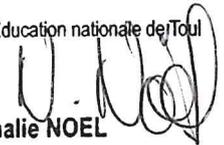
Atteste que : \_\_\_\_\_, Professeur des écoles.

Exerce en établissement scolaire ou dans une structure d'accueil périscolaire et est éligible au bénéfice de la délivrance gratuite en officine pharmaceutique de 10 autotests de dépistage de la Covid 19 par mois, en application du IV de l'article 29 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise.

Fait à Toul, le 06/10/2022

INSPECTION EDUCATION NATIONALE  
CIRCONSCRIPTION DE  
TOUL  
Ecole Moselly Garçons  
4, rue de la Légion Etrangère  
BP 315  
54201 TOUL CEDEX

L'inspectrice de l'Éducation nationale de Toul

  
Nathalie NOEL

La présentation de l'original de la présente attestation et d'une pièce d'identité du personnel bénéficiaire est requise pour la délivrance des autotests en pharmacie.

### Partie à remplir par le pharmacien

Mois de septembre 2022 : .....  
[Date, nom et cachet du pharmacien]

Mois de octobre 2022 : .....  
[Date, nom et cachet du pharmacien]

Mois de novembre 2022 : .....  
[Date, nom et cachet du pharmacien]

Mois de décembre 2022 : .....  
[Date, nom et cachet du pharmacien]